



Par De Vie

De la Maternelle au Lycée

Guide

pour une rentrée en 6^e

au collège Paul Eluard

Réalisé par les parents d'élèves PAR DE VIE

Rentrée 2017-2018

Pour toute information complémentaire ,
prenez contact avec Clotilde Prêle : dprele@gmail.com

Informations utiles

☎ n° téléphone de la loge : 01 60 84 80 90

✉ mail du secrétariat : 0911039k@ac-versailles.fr (noter le destinataire dans Objet du mail)

horaires d'ouverture du collège : de 8h05 à 17h40 (8h05 : ouverture du portail, 8h20 : premier cours, 17h40 : dernier cours)

restauration scolaire : il s'agit d'une tarification au forfait dont le montant dépend des ressources ; inscription pour l'année scolaire

26 classes pour 724 élèves

Etablissement rénové (salle de restauration, classes, préau...), mis aux normes pour l'accueil de personnes à mobilité réduite, accueillant une classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire)



Le site Internet Pronote (ENT, Espace Numérique de Travail). Voici le lien vers le site Pronote du collège :

<https://www.moncollege-ent.essonne.fr/auth/login?callback=https%3A%2F%2Fwww.moncollege-ent.essonne.fr%2F>

Pronote est le site Internet qui permet d'avoir un accès sécurisé à toutes les informations concernant la scolarité de votre enfant : emploi du temps pour chaque journée de cours, modifications éventuelles, cahier de texte avec devoirs dans chaque discipline, absences, retards, résultats scolaires dans chaque discipline. Le code d'accès est donné par le collège pendant la semaine du 5 au 9 septembre. Il y a également des informations générales sur la vie du collège, les sorties, les conseils de classe....

En téléchargeant l'application mobile, le parent peut accompagner son enfant dans sa scolarité.

Le Livret d'accueil élèves du collège

Distribué à la rentrée, il contient des informations utiles pour le futur sixième.

La première journée au collège

Après avoir fait connaissance avec l'établissement au cours de l'année de CM2, la rentrée des élèves de 6^e a lieu le lundi 4 septembre 2017. Il n'y avait que les élèves de 6^{ème} dans l'établissement (environ 170 élèves), l'occasion de rencontrer les camarades de classe, les enseignants et de connaître les locaux. Toute la journée : accueil par le professeur principal pour la présentation du règlement intérieur, la distribution des documents administratifs, le rôle des différentes personnes de l'établissement, l'utilisation du carnet de liaison, la distribution des manuels scolaires (= livres de cours).

Les parents ont été accueillis pendant la matinée pour une réunion d'accueil et un petit déjeuner.

Une journée d'intégration par classe pour les 6^e sera prévue au cours du premier trimestre.

Le cartable

Il faut un cartable solide **à vocation scolaire** (ex : sac à dos solide) pour contenir toutes les affaires nécessaires : livres, cahiers, trousse. La liste des fournitures scolaires a été donnée dans le dossier d'inscription. Attention : l'oubli du matériel scolaire nuit à une bonne scolarité. Avoir ses cahiers, livres, stylos est indispensable.

Pour les élèves externes (non inscrits à la cantine), il faut penser, à la maison sur le temps du repas, à bien mettre les affaires de l'après-midi.

La cantine

Tout demi-pensionnaire est inscrit pour toute l'année scolaire. Il a une **carte de cantine** (avec photo), qu'il garde jusqu'en 3^e. Elle doit être présentée à chaque service de restauration. Il y a deux services (11h20 à 12h50 et 12h15 à 13h45). Compte-tenu des créneaux de la piscine et pour assurer la régularité du rythme des enfants, tous les 6^e mangent au deuxième service. Il y aura un ordre de passage selon les jours.

Sur le temps du midi, les élèves sont pris en charge par des adultes de l'établissement. Des activités gratuites sont proposées : tennis de table, jardinage, atelier de construction, atelier jeux de société... Dans la cour, les élèves trouveront des espaces conviviaux, abrités, rendant ce temps de restauration agréable. **Depuis l'année dernière, les élèves de 6^{ème} ont la possibilité de déposer leur cartable dans une salle fermée pendant le temps du midi.**

En cas d'oubli de la carte de cantine : l'élève passe en fin de service. En cas d'oublis répétés, une punition peut être donnée et la famille en sera avertie.

En cas de perte ou de dégradation de la carte de cantine : sur demande écrite des parents, l'élève doit racheter une carte au service d'intendance au prix fixé par le conseil d'administration (prix indicatif de 4€ en juin 2017).

***Astuce :** pour protéger la carte, elle peut être rangée dans un étui. Un modèle est proposé à l'intendance pour le prix de 0,60€. A savoir, au contact de clés, la carte peut se démagnétiser.*

***IMPORTANT:** les élèves demi-pensionnaires mangent tous les jours à la cantine, il n'est pas possible de sortir de l'établissement sur le temps de midi.*

Le carnet de liaison

Ce carnet personnel est la **carte d'identité de l'élève**. Il faut le montrer à chaque entrée et sortie de l'établissement, et à chaque fois qu'un adulte le demande.

Il est valable toute l'année. Il est personnel : photo, emploi du temps (avec les semaines A et B et les groupes pour certaines matières), coordonnées des parents. Il est indispensable qu'à tout moment de la journée, le collège puisse joindre les parents. Les numéros de téléphone doivent donc être bons. S'il y a un changement de numéro dans l'année, il faut informer le plus rapidement le secrétariat.

Le carnet est également présenté à chaque cours. Pourquoi ? Les enseignants peuvent y noter des informations : un cours reporté à un autre jour, un document distribué... Les parents peuvent écrire un mot à l'attention d'un professeur. En cas d'oubli de matériel, de travail non fait, de bavardages..., l'enseignant remplira le **permis de bonne conduite pour informer les parents**.

Le carnet de liaison doit être vérifié tous les jours par les parents et toute information doit être signée.

Le règlement intérieur doit être lu avec attention par les parents et signé.

En cas d'oubli du carnet : l'assistant d'éducation note le nom de l'élève au portail pour qu'un carnet provisoire soit établi. Après trois oublis, une punition est donnée (exemple : heure de retenue).

En cas de perte ou de mauvais état du carnet : muni d'un mot écrit des parents et de la somme de 4€ (fixé en CA pour l'année 2016-2017), l'élève se rend à la vie scolaire pour informer le CPE. Puis il se rend à l'intendance. La mention « 2^e carnet » sera notée sur ce carnet. Cette mesure doit rester exceptionnelle.



En cas d'absence

Si l'élève n'est pas en cours, ou s'il arrive en retard, les parents sont informés par sms. En cas d'absence, les parents préviennent la vie scolaire par téléphone (en passant par la loge). Si les parents reçoivent un sms après l'appel téléphonique, le parent peut rappeler la vie scolaire.

En cas d'inquiétude ou de doute quant à la présence de son enfant en classe, il est possible d'appeler la vie scolaire pour s'en assurer.

A son retour, l'élève doit présenter à la vie scolaire le **coupon « absence » rempli** (feuille rose dans le carnet). Une absence n'est régularisée qu'à partir du moment où le coupon est enregistré. Si le parent reçoit un courrier de relevé d'absences, ceci signifie que l'enfant n'a pas encore régularisé ses absences en se rendant à la vie scolaire.

Toutes les absences et retards de l'élève sont consultables sur le site Pronote. Elles sont par ailleurs consignées dans le bulletin trimestriel de l'élève.

L'emploi du temps

Il paraît plus compliqué qu'en CM2. Avec de l'habitude, l'emploi du temps paraîtra très simple. Et d'ailleurs, l'élève de 6^e n'est pas le seul à le découvrir puisque tous les camarades de la classe sont dans le même cas. Si l'élève a un doute, il demande conseil à la vie scolaire ou à un enseignant. Il peut aussi consulter le site Pronote pour vérifier tout changement.

Il y a neuf enseignants différents correspondant aux différentes matières. Selon les cours (exemple : SVT ou technologie), la classe sera divisée en groupes, notés 1 ou 2. L'emploi du temps varie aussi d'une semaine sur l'autre, notée A et B dans le calendrier.

Il est donc possible d'avoir pendant deux semaines consécutives un emploi du temps différent tous les jours, mais qui se répète toutes les deux semaines.

Les heures d'enseignement par semaine se répartissent dans **9 cours différents**, ce qui correspond à **26 heures de cours par semaine** :

- 4,5 h de français
- 4 h de mathématiques
- 4 h de langue vivante anglais (LV1)
- 4 h d'éducation physique et sportive (EPS)
- 2h de sciences de la vie et de la terre (SVT)
- 3 h d'histoire, géographie et éducation civique
- 2h de technologie
- 1 h d'arts plastiques
- 1 h d'éducation musicale

Pour les élèves ayant choisi l'option Bilangue, il y a 4 h d'anglais et 3 h d'allemand, et 10 enseignants différents.

Certains cours peuvent être dédoublés (effectif divisé en deux) et dans une même matière, l'élève peut avoir deux professeurs présents dans la classe.

A la rentrée, l'emploi du temps est provisoire (pas définitif). Des modifications pourront être apportées vers la fin du mois de septembre, et là seulement, il deviendra définitif. **Chaque élève aura un emploi du temps nominatif.**

Certains changements dans l'année peuvent toujours avoir lieu (information donnée par l'enseignant, écrite par l'élève dans son carnet de liaison). Pourquoi ? Un enseignant peut être absent pour maladie, pour formation ou pour accompagner une sortie, un voyage scolaire. Soit la classe a cours avec un autre enseignant, soit les élèves vont en permanence. **Les modifications d'emploi du temps sont consultables sur le site Pronote (dans la mesure du possible).**

Quand un cours est annulé, l'élève ne peut pas quitter l'établissement (règlement intérieur), il va en permanence. Il pourra y faire ses devoirs, apprendre ses leçons. Certains élèves demanderont à aller au CDI (centre de documentation et d'information) si cela est possible. Un foyer surveillé, avec jeux de société, existe également depuis la rentrée 2016. Le silence en permanence est obligatoire, alors que les petites discussions sont acceptées dans la salle de foyer.

Astuce : pour faire son cartable, et ne rien oublier, l'élève regarde la veille son emploi du temps. *Le parent peut l'aider* : « en quelle semaine es-tu ? as-tu un mot dans ton carnet de liaison pour signaler un changement d'emploi du temps ? As-tu vérifié sur Pronote ? ».

Les leçons et les devoirs

L'agenda est plus facile pour noter les leçons et les devoirs : une page correspond à un jour de classe.

Chaque enseignant à la fin de son cours peut donner à la classe des devoirs à faire à la maison, soit pour le cours suivant, soit pour la semaine suivante... L'élève devra correctement les noter pour pouvoir se relire à la maison et pour les faire. Si l'élève n'est pas sûr de lui, il peut demander une confirmation au professeur ou à un camarade de sa classe. Tous les devoirs sont également notés sur le site Pronote.

L'élève peut dès le début d'année demander le numéro de téléphone, l'adresse mail, l'adresse du domicile à un camarade de classe. Ceci est très utile s'il est absent pour récupérer les leçons. Et s'il a un doute sur ce qu'il a écrit en cours, ou s'il ne comprend pas un exercice, travailler avec un copain, c'est très sympathique.

Même si tous les enseignants notent les devoirs sur le site Pronote, l'élève doit continuer à écrire ses devoirs sur son agenda (ou cahier de textes).

**Le travail personnel (à la maison) =
APPRENDRE LES LECONS + FAIRE LES EXERCICES**

Toute leçon écrite en classe doit être relue et apprise à la maison. Les exercices d'application, les documents du manuel scolaire font partie de la leçon. L'élève apprendra sa leçon avant de faire les exercices. C'est une bonne habitude de travail.

Tout élève a des « devoirs » à faire chaque jour : apprendre ses leçons. Aller en cours en sachant sa leçon, c'est tellement plus agréable et rassurant !

Pour préparer les contrôles ou évaluations donnés dans chaque matière tout au long de l'année, il ne vaut mieux pas commencer la veille : l'élève y passe bien souvent deux fois plus de temps que s'il travaille régulièrement. Ceci signifie : être attentif en cours, bien noter la leçon, et l'apprendre régulièrement.

Dans un même cours, l'enseignant peut donner des devoirs pour des jours différents. En fonction des activités extra-scolaires (entraînement de football le lundi soir, tennis le jeudi soir ou musique le mercredi après-midi), l'élève apprendra à d'anticiper son travail. Ceci veut dire de ne pas faire au dernier moment, mais au fur et à mesure. Un devoir à la maison à rendre sur feuille demande quelques jours de réflexion et de travail. C'est aussi le cas pour la lecture d'un livre, la rédaction d'un résumé, ce travail ne se fait pas en une fois.

En moyenne, l'élève a entre 30 et 45 minutes de travail personnel à fournir chaque soir.

Se faire aider par ses parents, ou par les enseignants, pour gérer le temps pour le travail personnel permet d'acquérir de bonnes habitudes, que l'élève gardera toute sa scolarité. Mais, il faut le savoir, cet apprentissage peut être long (chez certains élèves, il demande plusieurs années). Un élève peut également avoir des périodes où le parent constate que les devoirs ne sont plus faits ou sont incomplets. Le parent restera vigilant. Il peut prendre rendez-vous avec le professeur principal pour en discuter et trouver des solutions.

Un tutorat adapté aux besoins de l'élève pourra être proposé temporairement par l'établissement pour accompagner votre enfant s'il rencontre des difficultés.

Il existe également depuis la rentrée 2016 des aides aux devoirs proposées tous les soirs et encadrées par des assistants pédagogiques. Vous pourrez demander, si votre enfant ne parvient pas à s'organiser seul, qu'il participe à ces heures de travail surveillé.

***Astuce** pour aider l'élève à se repérer entre les devoirs faits et ceux qui restent à faire : surligner au feutre fluo un devoir fait. Il verra ainsi d'un coup d'œil ce qu'il reste à faire.*

Les résultats scolaires

Toutes les notes obtenues sont mises en ligne sur le site Pronote (**Onglet Résultats**). L'élève et le parent peuvent en prendre connaissance (**rubrique Relevé de notes**) ainsi que de la moyenne de la classe (**rubrique Graphique**). Toutes les matières sont importantes. Certaines demanderont plus de travail que d'autres. Les élèves qui font des efforts sont toujours récompensés. ***La confiance vient avec le travail.***

Le bulletin trimestriel est remis aux parents par un professeur de la classe lors d'une matinée organisée au collège (un samedi matin de décembre, et un samedi matin de mars). Cette rencontre permet de faire le point sur le travail et le comportement de votre enfant, de l'aider à s'améliorer quand des difficultés sont constatées.

Les punitions et les sanctions

Elles existent en école élémentaire. Elles sont toujours présentes en 6^{ème}. Tout ce qui est interdit est écrit dans le règlement intérieur que les parents et l'élève signent. Il existe des règles de vie que tout élève doit accepter et respecter, comme dans la société. Chacun a des droits mais aussi des obligations (jeunes comme adultes).

Quelques informations en vrac

Une tenue vestimentaire correcte est exigée quand l'élève va en cours. Les jeans déchirés/troués sont interdits ; les survêtements sont tolérés les jours où l'élève a EPS.

Toutes les confiseries et boissons sont interdites.

L'élève retire sa casquette, sa capuche, son bonnet quand il rentre dans les locaux.

L'élève est poli avec tout le monde, tous les adultes et tous les collégiens. Il respecte les locaux.

S'il est embêté dans l'établissement, il doit tout de suite le dire à un adulte (à la vie scolaire, à son professeur principal). Il en parle à ses parents, qui prennent contact avec l'établissement.

S'il est embêté sur le chemin de l'école, il faut qu'il en parle tout de suite à ses parents, qui prennent contact avec l'établissement.

Si l'élève a un besoin urgent de joindre ses parents, il le signale à la vie scolaire.

Quand un élève est malade, il se rend à l'infirmerie. Si besoin, c'est au collège de contacter les parents, mais pas à l'élève de le faire.

Comme ceci est noté dans le **règlement intérieur**, **l'usage du téléphone portable est interdit dans l'établissement**, et lors des activités extérieures (sport, sorties...). Il est déconseillé pour un enfant de 6^e d'apporter un téléphone car il peut s'exposer à des convoitises et à des risques de sanction. Tout téléphone doit être obligatoirement éteint dans tout l'établissement.

Si le téléphone sonne dans le collège (classe, cour de récréation, couloirs, cantine ...), il est confisqué (et il vaut mieux que l'élève le donne à l'adulte sans lui manquer de respect). Le téléphone n'est rendu aux parents que sur rendez-vous, au plus tôt le lendemain.

Si le portable est perdu ou volé dans le collège, c'est sous la responsabilité de l'élève.

Les casques audio et les écouteurs sont interdits dans la cour de récréation, les couloirs, les salles de cours et le réfectoire. L'élève peut l'utiliser sur le chemin de du collège, et ensuite il le range avant de rentrer dans l'établissement.

BONNE ANNEE SCOLAIRE AU COLLEGE PAUL ELUARD